

Règlement jeu concours

Article 1 : Objet

Le présent règlement vient déterminer les conditions de participation et les modalités de mise en œuvre de l'opération jeu concours intitulé « 1 semaine, 1 cadeau », qui est organisé à l'accueil du centre commercial Polygone Montpellier. Ce jeu concours est composé d'un total de 83 dotations à gagner du 01/04/2019 au 30/12/19, soit sur une période de 9 mois.

Article 2 : Société organisatrice

Le **GIE des commerçants du Centre Commercial Régional du POLYGONE**, Groupement d'intérêt économique dont le siège social est sis 265 avenue des États du Languedoc - CS 19582 - 34960 Montpellier Cedex 2, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 305 817 702,

représenté par son administrateur unique, la société SOCRI GESTION, société par actions simplifiée au capital de 190.000 euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 450 228 374, dont le siège social est sis 265 avenue des Etats du Languedoc sis à Montpellier (34000),

organise dans le centre commercial Polygone Montpellier, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «1 semaine,1 cadeau ». Cette opération est accessible à l'accueil du centre Polygone Montpellier du 01/04/2019 au 30/12/2019.

Article 3 : Conditions de participation

3.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), client ou non auprès de POLYGONE Montpellier, qui remplit gratuitement un formulaire d'inscription à ce jeu et qui le dépose dans une urne, disponible à l'accueil du centre commercial POLYGONE Montpellier.

La société organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

3.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et de ses Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

3.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées ; tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant. Ces informations sont strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

3.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

3.5 Ce jeu concours étant composé de dotations à gagner sur une période de 9 mois, les participants ne pourront gagner qu'un lot par mois.

3.6 Les personnes mineures ne sont pas autorisées à jouer.

Article 4 : Modalités de participation

Du 01/04/19 au 30/12/19, la société Organisatrice s'engage à faire gagner un ou plusieurs cadeaux chaque semaine à un ou plusieurs participants ayant rempli et déposé le formulaire d'inscription dans l'urne , et se déroulera comme suit :

1. Le joueur doit se rendre à l'accueil, remplir un formulaire d'inscription au jeu concours et le déposer dans une urne.
2. Le jeu se déroulera du lundi au samedi pendant les heures d'ouverture du centre commercial Polygone Montpellier et chaque participant ne pourra s'inscrire que dans la limite d'une fois par jour.
3. Un tirage au sort parmi les formulaires déposés dans l'urne aura lieu chaque lundi.
4. Le gagnant ou les gagnants seront informés par courrier électronique et appel téléphonique et devront récupérer le lot dans un délais de 14 jours à compter de cette information (hors dimanche et jours fériés).
5. Le jeu concours prendra fin le 30/12/2019.

Article 5 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant et par mois. Selon les semaines, un ou plusieurs gagnants peuvent être désignés en fonction du nombre de lots.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Les gagnants seront contactés par mail et par téléphone par la Société Organisatrice. Si un gagnant ne se présente pas à l'Accueil du Centre Commercial POLYGONE Montpellier dans les 14 jours suivant le courrier électronique et l'appel téléphonique lui indiquant sa sélection et les modalités de retrait de la dotation, il sera considéré comme ayant renoncé à son gain et celui-ci restera la propriété de la société Organisatrice, qui pourra alors décider de le remettre en jeu.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la société Organisatrice demandera une copie de la pièce d'identité du gagnant avant la remise de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà réceptionnés.

Article 6 : Dotations

	Nombre de gagnant(s) ⁽¹⁾	Durée du jeu	Cadeaux en jeu ⁽²⁾	Valeur des lots	Date du tirage		Nombre de gagnant(s) ⁽¹⁾	Durée du jeu	Cadeaux en jeu ⁽²⁾	Valeur des lots	Date du tirage
Galerias Lafayette	2	01/04 au 04/04	• Carte cadeau de 50 €	100 €	08 avril	Fnac	1	05/08 au 10/08	• Carte cadeau de 50 €	50 €	12 août
Tie Rack	3	08/04 au 13/04	• Nœud Papillon	108 €	15 avril	Jacadi	3	12/08 au 17/08	• Carte cadeau de 20 €	60 €	19 août
La Grande Récréée	3	15/04 au 20/04	• Carte cadeau de 20 €	60 €	22 avril	Monoprix	1	19/08 au 24/08	• Coffret Caudalie • Coffret NUKE	163€	26 août
Léonidas	3	22/04 au 27/04	• Boîte de 400g d'œufs en chocolat • Lapin garni en chocolat noir • Œuf garni en chocolat	48 €	29 avril	Galerias Lafayette	1	26/08 au 31/08	• Carte cadeau de 50 €	50 €	02 sept.
Fnac	1	29/04 au 04/05	• Carte cadeau de 50 €	50 €	06 mai	La Chaise Longue	1	02/09 au 07/09	• Plateau déjeuner	30 €	09 sept.
Parking	3	06/05 au 11/05	• Lavage Auto	225 €	13 mai	The Body Shop	3	09/09 au 14/09	• 2 trousseaux soins • Produits soins	54 €	16 sept.
Monoprix	1	13/05 au 18/05	• Lot de parapharmacie	260 €	20 mai	Geox	3	16/09 au 21/09	• Trousse entretien chaussures	57 €	23 sept.
Betty Delf	2	20/05 au 25/05	• Chausse-pied	50 €	27 mai	L'Occitane en Provence	1	23/09 au 28/09	• Coffret soin	26 €	30 sept.
Louis Pion	3	27/05 au 01/06	• Montre enfant Louis Pion • Porte-cartes homme • Bracelet Louis Pion	59 €	03 juin	Catimini	3	30/09 au 05/10	• Coffret enfant : 1 cadre empreinte - 1 kit pot de fleurs	69 €	07 oct.
Poterie de la Madeleine	3	03/06 au 08/06	• Vase d'Andure taille 5 • Vase d'Andure taille 6 • Vase d'Andure taille 7	77 €	10 juin	One Step	1	07/10 au 12/10	• Carte cadeau de 30 € & Gifts	49 €	14 oct.
Minit	3	10/06 au 15/06	• Réparation complète sur une paire de chaussure	244 €	17 juin	Fnac	1	14/10 au 19/10	• Carte cadeau de 50 €	50 €	21 oct.
Diva	1	17/06 au 22/06	• Collier Uno (cuir & plaqué argent)	50 €	24 juin	IKKS Junior	3	21/10 au 26/10	• Magic Box Enfant	90 €	28 oct.
Monoprix	2	24/06 au 30/06	• Coffret DHC & Trousse AHAVA	81 €	01 juillet	Gap	1	28/10 au 02/11	• Carte cadeau de 50 €	50 €	04 nov.
Yves Rocher	4	01/07 au 04/07	• Soins visage ou corps de 30 minutes	120 €	08 juillet	Aux Grands Vins de France	1	04/11 au 09/11	• Bouteille Pic Saint-Loup & Bouteille de rosé Folie d'OC	22 €	11 nov.
IKKS Junior	3	08/07 au 14/07	• Bodyboard	165 €	15 juillet	Celio	3	11/11 au 16/11	• Carte cadeau de 30 €	90 €	18 nov.
Alice Délice	1	15/07 au 20/07	• Mandoline multifonction & Sac d'1kg de chocolat	55 €	22 juillet	Minit	3	18/11 au 23/11	• Boîte de 250 cartes de visite (Format US) & Plaque de porte en laiton gravé	135 €	25 nov.
Aux Grands Vins de France	1	22/07 au 27/07	• Bouteille de Champagne de Venoge Cordon Bleu brut & son tire bouchon	29 €	29 juillet	Burton	1	25/11 au 01/12	• Carte cadeau de 50 €	50 €	02 déc.
Father and Son	3	29/07 au 03/08	• Stylo Cross • Sac à dos • Peignoir	233 €	5 août	Parking	3	02/12 au 08/12	• Lavage Auto	225 €	09 déc.
						Monoprix	5	09/12 au 15/12	• Lot de parapharmacie	150 €	16 déc.
						Morgan	1	16/12 au 22/12	• Carte cadeau de 20 €	20 €	23 déc.
						Polygone Montpellier	1	23/12 au 29/12	• Carte cadeau de 25 €	25 €	30 déc.

(1) Nombre de gagnant(s) tiré(s) au sort. (2) Un seul gagnant par cadeau.

(1) Nombre de gagnant(s) tiré(s) au sort. (2) Un seul gagnant par cadeau.

Article 7 : Acheminement des lots

Les gagnants recevront par courrier électronique et par appel téléphonique toutes les informations nécessaires aux modalités et retrait du lot.

Il est d'ores et déjà précisé que le gagnant devra se présenter à l'accueil du centre commercial Polygone Montpellier dans un délai de 14 jours, hors dimanche et jour férié, suivant courrier électronique et appel téléphonique suivant le courrier électronique et l'appel téléphonique lui indiquant sa sélection et les modalités de retrait de la dotation.

A défaut, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la société organisatrice, qui pourra alors décider de le remettre en jeu.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 8 : jeu sans obligation d'achat

8.1 Le présent jeu est sans obligation d'achat.

8.2 Le remboursement des frais de déplacement engagés pour la participation au jeu concours ne sera pas réalisé.

8.3 Le remboursement des frais liés aux appels servant à annoncer les gagnants ne sera pas réalisée.

Article 9 : Limitation de responsabilité

9.1 Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit.

9.2 La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « 1 SEMAINE, 1 CADEAU » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

9.3 La société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

9.4 La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel, le piage, le vol ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du participant.

Article 10 : Données personnelles

10.1 Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent fournir les données personnelles les concernant à savoir : nom, mail et numéro de téléphone, code postale et ville de domiciliation.

Il est ici précisé que ces données personnelles sont nécessaires pour la prise en compte de leur participation au jeu concours « 1 cadeau, 1 semaine », la détermination des gagnants et l'attribution et l'acheminement des gains.

10.2 Ces données personnelles sont collectées et traitées par la société Organisatrice uniquement sur la base du consentement du participant, après avoir coché la case lui demandant son autorisation pour recevoir les newsletters et les SMS du Polygone Montpellier.

Ces données personnelles seront sauvegardées dans un fichier informatique destiné à informer le participant des événements et des promotions réalisées au sein du centre commercial Polygone Montpellier, et seront transférées à son/ses prestataire(s) à cette fin.

10.3 Ces données personnelles seront conservées pendant une durée limitée à 3 ans à compter de la dernière prise de contact par la société organisatrice avec le titulaire desdites données.

10.4 Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles et notamment à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles, du droit de s'opposer au traitement desdites données et d'en obtenir la limitation, ainsi que du droit de définir les directives relatives à l'exercice desdits droits dans le cadre de son

héritage numérique.

Vous pourrez faire valoir vos droits en écrivant à notre délégué à notre protection des données (DPO) à community.manager@socri.eu ou à l'adresse postale suivante :

Le **GIE des commerçants du Centre Commercial Régional du POLYGONE**, Groupement d'intérêt économique - 265 avenue des États du Languedoc - CS 19582 - 34960 Montpellier Cedex 2.

Vous disposez également du droit de saisir la CNIL pour toutes réclamations, et du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition aux démarches téléphoniques auprès de Bloctel conformément à l'article L.223-1 du code de la consommation.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Le GIE des commerçants du Centre Commercial Régional du POLYGONE situé au 265 avenue des États du Languedoc - CS 19582 - 34960 Montpellier Cedex 2

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.